

**Conférence des
présidents d'université**

103, bld Saint Michel

75005 Paris

01 44 32 90 00

www.cpu.fr

*(Allocution de Gilles Roussel devant la Commission de la Culture, de l'Education et de la
Communication du Sénat mercredi 18 octobre 2017)*

Madame la Présidente,

Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs.

La possibilité qui m'est offerte de m'exprimer devant vous est un moment important pour la CPU. Je remercie chaleureusement la Présidente Catherine MORIN-DESAILLY pour son invitation à intervenir au nom des plus de 130 présidents et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche.

Je disais qu'il s'agissait d'un moment important, et ça l'est au moins à deux titres :

- d'abord, parce que votre Commission a, ces dernières années, nourri et enrichi le débat et la législation sur l'enseignement supérieur et la recherche en France – notamment parce qu'elle est l'enceinte où fut posée, il y a un an, la première pierre de la réforme master à l'initiative du Questeur Jean-Léonce DUPONT, dont je veux saluer le rôle décisif dans cette évolution.
- ensuite, parce que la Haute assemblée joue, dans le travail d'élaboration des lois de la République et dans l'exercice du contrôle de l'exécutif, un rôle particulier par l'exigence constante de qualité des textes qu'elle examine, souvent en s'appuyant sur les résultats de la recherche scientifique.

Je souhaite également saluer celles et ceux d'entre vous qui avez été élu-e-s le 24 septembre dernier et avec qui la CPU aura à cœur de travailler.

Le premier fait marquant de cette rentrée est la poursuite de l'augmentation, à un rythme soutenu des effectifs étudiants à l'université, avec près de 40.000 étudiants supplémentaires cette année : leur nombre étant déjà passé de 1,3 millions en 2007 à 1,6 millions en 2016. D'après les projections du ministère, cette dynamique démographique se poursuivra lors des prochaines rentrées universitaires, et ceux jusqu'en 2025. Rien que pour cette rentrée, nous avons chiffré à 280M€ le coût

que représente cette hausse des effectifs, si l'on s'en tient à la moyenne de 7000€ alloués par l'Etat par étudiant à l'université.

Pour illustrer l'ampleur du phénomène, nous pourrions dire qu'il faudrait chaque année ouvrir une université supplémentaire de la taille de celle de Nantes pour accueillir ces nouveaux effectifs.

L'absence de prise en compte dans le budget de l'Etat des effectifs supplémentaires, alors même que ceux-ci sont prévus et prévisibles, conduit à fragiliser fortement les universités françaises : entre 2011 et 2016, la dépense par étudiant et par an est passée de 11.106 € à 10.387 €, alors qu'en dépit de la crise financière, le budget moyen accordé par les pays de l'OCDE entre 2008 et 2013 a connu une progression de 5% en euros constants. Sans nous focaliser sur les chiffres, observons encore que la part du PIB de la France consacrée à l'enseignement supérieur s'établissait à 1,5% du PIB en 2014, soit un taux inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE (qui est de 1,6%).

Autrement dit, l'Etat fait supporter depuis 2011 l'accroissement des effectifs étudiants par le budget de fonctionnement des universités, lesquelles sont contraintes de geler ou de différer des créations de postes, ou de doubler les effectifs des cours, dans des bâtiments qui ne sont pas extensibles, ni propices aux transformations pédagogiques.

Le risque que court la France à court terme est que la qualité de cet accueil à l'université soit sensiblement dégradée, avec les conséquences que nous connaissons : sur l'attractivité de nos universités et sur l'image de la France dans le monde.

Par conséquent, le Projet de loi de finances pour 2018 ne peut être en l'état considéré à la hauteur des enjeux, car il ne tient pas compte de l'accroissement important du nombre d'étudiants. Sur ce point, les universités seront attentives aux corrections qui pourraient y être apportées lors de la discussion du PLF au Parlement.

La CPU a cependant manifesté sa **satisfaction sur d'autres aspects du Projet de loi de finances**, satisfaction qui concerne pour l'essentiel l'augmentation de 195M€ du programme 150 et que je souhaite aussi souligner ici : pour la première fois depuis que les universités sont passées aux *responsabilités et compétences élargies (2007)*, le gouvernement a décidé de compenser le coût du *glissement vieillesse technicité (le GVT)*, dont la charge était jusqu'alors intégralement transférée aux universités. Parallèlement, le Projet de loi de finances prévoit de compenser les charges résultant de la responsabilité de l'Etat.

Si nous ne pouvons que nous féliciter du tournant que représente pour l'Etat le fait de compenser les charges induites par ses propres décisions, **la raison commanderait d'entériner enfin ce changement**

de paradigme budgétaire en inscrivant dans la loi le principe de compensation intégrale des charges transférées par l'Etat aux universités. Parce que vous êtes la représentation des territoires de la République, je vous sais sensibles au principe de *libre administration des collectivités territoriales* et à son corollaire, celui de *compensation intégrale des charges transférées par l'Etat aux collectivités* inscrit dans le Code général des collectivités territoriales.

Le second fait marquant de cette rentrée est la *concertation* lancée par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur l'accès au premier cycle universitaire. Après la mise en cohérence du 2^{ème} cycle avec le système européen LMD, il y a urgence à mettre en cohérence en France les conditions d'accès au premier cycle avec les standards appliqués dans tous les grands pays développés.

Mais ne nous méprenons pas sur le véritable enjeu de cette concertation : une réforme des conditions d'accès à l'enseignement supérieur ne peut avoir pour objectif de répondre à la hausse continue des effectifs dans l'enseignement supérieur au moyen d'une conception malthusienne de la sélection dont l'objet serait d'exclure des étudiants. L'objectif doit rester celui d'augmenter la proportion d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur.

Les universités françaises partagent cet objectif : chaque jeune doit pouvoir trouver une place dans l'enseignement supérieur quel que soit son parcours antérieur.

Le véritable enjeu de cette réforme est, en réalité, d'en finir avec l'hypocrisie de la sélection par l'échec et l'absurdité de la sélection par tirage au sort ; il est d'améliorer l'orientation, la cohérence des parcours, l'insertion professionnelle et, par conséquent, d'assurer la réussite de tous les étudiants. En défendant un *Nouveau Pacte pour l'Enseignement supérieur* comprenant l'introduction de prérequis prescriptifs adaptés à chaque filière, la CPU entend ainsi améliorer l'orientation des étudiants à l'université pour prévenir l'échec, l'abandon ou les orientations « par défaut » qui frappent trop d'étudiants entrant en première année de licence.

Les universités ont la volonté d'engager les transformations nécessaires à une échelle capable de répondre aux besoins exprimés par toute la société : en adaptant leurs formations de premier cycle à la diversité des publics et des profils de personnes désirant se former, en développant des filières plus professionnalisantes, parfois plus courtes, ou encore en organisant des modules avant l'entrée en licence pour celles et ceux qui veulent étudier mais ne disposent pas encore des prérequis, bref, en fournissant à chacun les armes de sa réussite et de son insertion professionnelle en fonction de ses compétences, de ses désirs et de son projet professionnel.

Toute ambition réformatrice de cette ampleur doit reposer sur un investissement massif et global,

sans lequel elle serait privée de tout effet. La fragilisation économique actuelle des universités les prive de toute visibilité pour engager ces transformations urgentes et attendues par les étudiants, les parents et les enseignants.

La réussite de la concertation et de la réforme sur l'entrée dans le premier cycle de l'enseignement supérieur dépend donc de la stratégie et de la volonté réformatrice de l'Etat. Cette réforme doit s'articuler avec celle du baccalauréat concertée à partir de janvier 2018, pour laquelle la CPU sera une force de propositions.

C'est cette question de la stratégie de l'Etat que je veux maintenant aborder.

La dernière décennie a vu émerger des universités autonomes, prenant leurs responsabilités face aux défis qu'elles ont eu à affronter.

Outre les effets de la dynamique démographique de la France, les universités ont su s'adapter :

- aux réformes structurelles, par exemple sur les *regroupements universitaires* ;
- à l'irruption des *initiatives d'excellence* ;
- à la place sans cesse grandissante des *appels à projet au détriment des financements récurrents* ;

Elles ont relevé le défi de *l'amélioration de la vie de campus* ; elles ont façonné leur écosystème économique en favorisant la *valorisation des résultats de la recherche et l'innovation* ; enfin, elles ont renforcé leurs relations avec les collectivités et leur territoire, concourant ainsi à leur attractivité.

Autrement dit, les universités ont su accomplir leurs missions de service public dans un environnement politique, institutionnel et juridique pour le moins instable, souvent sans que les financements accompagnent leurs nouvelles missions.

Mais un regard critique sur les 10 années qui viennent de s'écouler ne doit pas contribuer à alimenter une vision pessimiste de l'avenir, ni nourrir un sentiment décliniste.

Au contraire, c'est parce que nous sommes optimistes que nous pensons qu'un cap stratégique ambitieux à 10 ans sera capable de donner aux universités la visibilité qu'elles réclament. Un tel cap stratégique doit naturellement reposer sur des orientations fortes :

La première orientation est de renforcer l'intégration des universités dans leurs territoires et de parachever leur autonomie.

Les politiques de regroupement universitaire ont trop souvent été en proie à des atermoiements, poursuivant des objectifs souvent contradictoires. Les *Pôles de recherche et d'enseignement supérieur*

(PRES) créés par la loi de 2006 sur la recherche avaient pour objet principal la coopération scientifique, le *Plan d'investissements d'avenir (PIA)* instauré en 2008 a pour objet de créer des pôles d'excellence scientifique de rayonnement mondial, sur la base d'appels à projets, les *communautés d'universités et établissements (COMUE)* créées par la loi de 2013 relative à l'Enseignement supérieur et à la recherche ont quant à elles voulu renforcer la gouvernance démocratique des regroupements en incluant les universités, les organismes et les grandes écoles, et renforcer leur visibilité internationale et leur intégration territoriale. Enfin, la récente réforme territoriale, a modifié l'environnement institutionnel de plusieurs établissements, les obligeant souvent opérer des changements radicaux dans leurs stratégies territoriales.

Le résultat est l'existence d'une grande diversité de regroupements qui se distinguent par leur taille et par leurs objets.

La CPU souhaite que de la cohérence et de la lisibilité soient introduites dans le système. **C'est pourquoi il nous paraît indispensable d'assouplir les règles de gouvernance des regroupements, afin de favoriser une intégration adaptée aux spécificités de chaque territoire, et en même temps, de maintenir une *coordination territoriale*, afin de prévenir toute atomisation du paysage universitaire, qui ne saurait être un « angle mort » des politiques d'aménagement du territoire dans un Etat unitaire.** Alors que le Parlement devrait être saisi d'un *Projet de loi visant à améliorer et simplifier les relations entre l'Administration et les usagers*, comportant des dispositions relatives aux regroupements universitaires, la CPU est attachée à ce que ce rendez-vous législatif ne soit pas une occasion manquée d'atteindre ces objectifs.

A l'évidence, le seul instrument qu'est l'expérimentation législative d'un cadre dérogatoire pendant 10 ou 15 ans, ne répondrait pas aux besoins de l'ensemble des établissements car la gouvernance optimale que requiert la compétition internationale ne peut être subordonnée à une échéance aussi lointaine dont l'issue est par nature incertaine. Aussi, la loi devrait faire clairement sauter le verrou qui depuis 2013 limite aux seules institutions « historiques » la possibilité de se constituer en grand établissement alors que la forme juridique pourrait convenir à d'autres regroupements, sur le modèle réussi de l'université de Lorraine

Je souhaite maintenant mettre l'accent sur un autre aspect important de la stratégie des établissements : **le patrimoine immobilier. Ce patrimoine représente aujourd'hui pas moins d'un tiers du patrimoine immobilier de l'Etat.** Et il souffre de deux problèmes : (1) extrêmement énergivore, son coût d'exploitation représente le deuxième poste dans le budget de fonctionnement des universités, après la masse salariale. (2) De surcroît, la législation actuelle et la doctrine des administrations centrales des ministères économiques et budgétaires interdisent toute rénovation d'ampleur car ce foncier et ce bâti sont considérés comme des charges d'exploitation pour l'Etat plutôt que comme des actifs valorisables, sources totalement inexplorées d'économies et de recettes pour les universités.

Alors que la France s'engage à réduire de 75% ses consommations d'énergie à l'horizon 2050 et qu'elle

défend sur la scène internationale les *Accords de Paris sur le Climat*, il est insensé que les administrations de l'Etat freinent ce changement impérieux alors qu'elles disposent d'un puissant levier capable d'agir sur 18,5 millions de mètres carrés. **La CPU sera donc attentive à ce que, dans le débat budgétaire qui s'ouvre comme dans la mise en œuvre du *Grand plan d'investissement* annoncé par le Premier ministre, le sujet de la valorisation des campus universitaires soient abordés et fassent l'objet d'avancées concrètes.**

La deuxième orientation que je souhaite proposer est de donner à nos scientifiques les instruments pour concourir à armes égales dans la compétition mondiale.

Notre recherche doit être plus soutenue en offrant de l'autonomie à nos chercheurs et des moyens à la recherche fondamentale. Cela suppose, en particulier, d'accroître les budgets de fonctionnement de nos laboratoires, mais il faut également donner à l'Agence Nationale de la Recherche les moyens d'accroître sensiblement les taux de succès aux appels à projet (aujourd'hui ridiculement bas) et augmenter le préciput au niveau de celui des appels à projets européens en le portant à 25% contre 15% pour les projets de l'ANR aujourd'hui.

Que ce soit sur le niveau de financement, les conditions d'entrée et d'accueil dans l'enseignement supérieur, le degré d'autonomie des universités ou la recherche, notre pays accuse encore quelques retards par rapport aux autres pays de l'OCDE. Pourtant, les universités disposent de tous les atouts pour consolider une position hautement concurrentielle en Europe et dans le monde. J'en veux pour preuve les nombreuses coopérations qui se déploient quotidiennement entre nos établissements et les plus grandes universités d'Europe et d'ailleurs. C'est pourquoi la France doit aujourd'hui concevoir ses universités comme de puissants leviers son rayonnement scientifique et culturel dans le monde.

Je termine mon propos en remerciant de nouveau la Présidente Catherine MORIN-DESAILLY pour son invitation et en vous remerciant, Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs, d'avoir été attentifs à ces quelques messages.